

COMMUNAUTE DE COMMUNES VAL DE SAONE CENTRE

DELIBERATION DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE

Séance du 31 janvier 2023

Nombre de Conseillers :

En exercice : 36

Quorum : 19

Présents : 24

Représentés : 10

Absents : 12

L'an deux mille vingt-trois, le 31 janvier et à 18 heures 30, le CONSEIL COMMUNAUTAIRE légalement convoqué le 25 janvier 2023, s'est réuni au lieu habituel de ses séances, sous la présidence de M. Jean-Claude DESCHIZEAUX, Président

Étaient présents : M. Bernard ALBAN, Mme Nathalie BISIGNANO, M. Franck CALAS, Mme Patricia CHMARA, M. Romain COTTEY, M. Jean-Claude DESCHIZEAUX, M. Renaud DUMAY, Mme Laure FANGET, Mme Carole FAUVETTE, M. Jean-Michel LUX, M. Thierry MICHAL, M. Lucien MOLINES, Mme Marianne MORSLI, Mme Christelle PAGET, M. Benoît PEIGNÉ, Mme Magalie PEZZOTTA, M. Philippe PROST, M. Alain REIGNIER, Mme Catherine SALVETTI, M. Denis SAUJOT, M. Thierry SEVES, Mme Marie-Monique THIVOLLE, Mme Anne TURREL, Mme Marie-Jeanne VERCHERAT,

Étaient absents : M. Jean-Pierre CHAMPION (pouvoir à M. Franck CALAS), Mme Claude CLEYET-MARREL (pouvoir à M. Thierry SEVES), Mme Corinne DUDU (pouvoir à M. Bernard ALBAN), M. Gaëtan FAUVAIN, M. Paul FERRÉ (pouvoir à Mme Anne TURREL), Mme Fabienne GIMARET (pouvoir à M. Thierry MICHAL), Mme Catherine GUTIERREZ (pouvoir à M. Renaud DUMAY), Mme Isabelle HELIN (pouvoir à M. Alain REIGNIER), M. Richard LABALME (pouvoir à Mm Marie-Jeanne VERCHERAT), Mme Patricia MAURY (pouvoir à Mme Carole FAUVETTE), M. Dominique VIOT (pouvoir à Mme Marianne MORSLI), M. Maurice VOISIN

Secrétaire de séance : Mme Magalie PEZZOTTA

N°2023/01/31/14 - BUDGET ASSAINISSEMENT COLLECTIF 2023 – OUVERTURE ANTICIPEE DE CREDITS EN SECTION D'INVESTISSEMENT

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment l'article L. 1612-1,

Vu le budget Assainissement Collectif 2022, voté par le Conseil Communautaire ainsi que les décisions modificatives qui l'ont complété,

Mr DESCHIZEAUX rappelle la nécessité d'avancer sur les travaux de réhabilitation, extension et mise en séparatif de réseaux, sur les travaux concernant le transfert des effluents de Peyzieux sur Saône, sur la mise en place d'un bassin de stockage-restitution à l'entrée de la STEP de Mogneneins et sur divers aménagements suite au SD Nord (STEP, PR, mise en place de clapets anti-retour et tampons étanches, diagnostic précis du fonctionnement RD7 à St Didier sur Chalaronne, capteur H2S dans poste pompage entrée STEP Mogneneins), etc.

Il indique qu'il convient donc de prévoir des ouvertures anticipées de crédits permettant d'engager les bons de commande des études, de maîtrise d'œuvre, travaux et des investigations complémentaires associées (levés topographiques, prélèvements-analyses amiante-HAP, études géotechniques, etc...).

M. DESCHIZEAUX explique que jusqu'à l'adoption du budget 2023, l'exécutif de la collectivité territoriale peut, sur autorisation de l'organe délibérant, engager, liquider et mandater les dépenses d'investissement, dans la limite du quart des crédits ouverts au budget de l'exercice précédent, non compris les crédits afférents au remboursement de la dette (L. 1612-1 al. 3 CGCT).

Il précise que le montant des crédits ouverts globalement en section d'investissement sur les chapitres 20, 204, 21, 22 et 23 en 2022 s'élève à 5 609 806,61 euros ce qui porte à 1 402 451 euros le montant du plafond des dépenses pouvant être engagées en 2023 par ouverture anticipée.

Considérant l'intérêt d'engager les dépenses d'investissement,

Sur proposition de la commission Assainissement du 4 janvier 2023, et après avis favorable de la commission Finances du 16 janvier 2023,

Le Conseil communautaire,
Après en avoir délibéré,
A l'unanimité,

DECIDE d'ouvrir, de façon anticipée, des crédits en section d'Investissement pour un montant total de 1 273 633 euros selon répartition suivante :

- Opération 3R28 – Réhabilitation des réseaux selon priorités 1 & 2 – au compte 2315 – Installations, matériel et outillage techniques – **à hauteur de 550 000 euros HT.**

- Opération 29 – Mise en séparatif Chemin des Mûriers Montmerle s/S – au compte 2315 – Installations, matériel et outillage techniques – **à hauteur de 140 000 euros HT.**
- Opération 47 – Transfert Peyzieux s/S – au compte 2315 – Installations, matériel et outillage techniques – **à hauteur de 380 000 euros HT.**
- Opération 48 — Aménagements divers suite SD Nord - au compte 2315 – Installations, matériel et outillage techniques – **à hauteur de 65 000 euros HT.**
- Opération 49 – Bassin stockage et canalisations Mogneneins - au compte 2315 – Installations, matériel et outillage techniques – **à hauteur de 110 000 euros HT.**
- Opération 50 – Extension En Griffailles Montmerle s/S – au compte 2315 – Installations, matériel et outillage techniques – **à hauteur de 26 133 euros HT.**
- Opération 53 – Extension de réseaux Le Bourg - Lurcy – au compte 2315 – Installations, matériel et outillage techniques – **à hauteur de 2 500 euros HT.**

ET PRECISE que ces crédits seront inscrits au budget Assainissement Collectif de l'exercice 2023 lors de son adoption.

Pour extrait conforme au registre des délibérations,

Fait à Montceaux, le 31 janvier 2023

Le Président,

Jean-Claude DESCHIZEAUX

Certifié exécutoire compte tenu de la transmission en Préfecture le
De la publication sur le site internet le
Le Président,
Jean-Claude DESCHIZEAUX